



ARRETE DU MAIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À MADAME GEORGES BIRBA, 3ÈME ADJOINTE AU MAIRE AUX FINANCES

Le Maire de la commune de Puisseux-en-France,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 relatif à la délégation de fonctions du maire à ses adjoints et conseillers municipaux, ainsi que son article L.2122-21 relatif aux attributions du maire ;

Vu le livre III du code général des collectivités territoriales relatif aux finances communales, et notamment son article L.2311-1 définissant le budget de la commune comme l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles ;

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives à la préparation, au vote et à l'exécution du budget des communes ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 28 mars 2026 constatant l'élection du maire et des adjoints ;

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne administration de la commune et la conduite de sa politique budgétaire et financière, de déléguer une partie des fonctions du maire en matière de finances, de budget, de stratégie financière et de subventions à un adjoint ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Délégation de fonction

Il est donné délégation de fonction à Madame Georges BIRBA, 3ème adjointe au maire, pour suivre, au nom du maire et sous sa surveillance et sa responsabilité, les affaires relatives aux domaines suivants :

1) Élaboration et suivi du budget

- La préparation du budget primitif, des décisions modificatives et, le cas échéant, des budgets supplémentaires, en lien avec le maire, les services municipaux et les autres adjoints et conseillers délégués ;
- Le suivi de l'exécution budgétaire de la commune (section de fonctionnement et section d'investissement), l'analyse des résultats et la préparation des rapports de présentation au conseil municipal ;
- La préparation du compte administratif et des documents de synthèse budgétaire.

2) Stratégie financière et prospective

- La contribution à l'élaboration de la stratégie financière de la commune, notamment en matière de fiscalité locale, d'endettement, d'épargne et de programmation pluriannuelle des investissements (PPI), dans le respect des règles d'équilibre budgétaire ;
- L'appui financier aux projets des autres adjoints (chiffrages, scénarios, simulations, études de faisabilité financière) ;
- La veille sur les évolutions de la fiscalité locale et des dotations de l'État.

3) Subventions et financements externes

- La veille et le suivi des demandes de subventions, des financements externes et des dispositifs de soutien financier mobilisables pour les projets de la commune, en liaison avec les autres adjoints concernés ;

- La coordination de l'instruction des dossiers de subventions en lien avec les services et les porteurs de projets internes.

4) Information financière et transparence

- La préparation des documents d'information financière à destination du conseil municipal et, le cas échéant, des habitants (rapports, notes, supports de présentation), dans un souci de transparence des finances locales.

Madame Georges BIRBA, 3ème adjointe au maire, prépare, propose et suit, dans ces domaines, les projets de décisions et d'actions relevant de la compétence communale et en rend compte régulièrement au maire de l'activité exercée dans le cadre de la présente délégation.

ARTICLE 2 – Délégation de signature

Dans les domaines définis à l'article 1, il est donné à Madame Georges BIRBA, 3ème adjointe au maire, délégation de signature, au nom du maire et sous sa surveillance et sa responsabilité, pour :

- Signer les courriers, avis, comptes rendus et documents relatifs à la préparation budgétaire, à l'exécution du budget et à la situation financière de la commune ;
- Signer les bons de commandes et devis dont le montant est inférieur à 1000 € TTC;
- Signer les courriers relatifs aux relations avec les services de l'État, les organismes de contrôle et les partenaires financiers (trésorerie, banques, organismes subventionneurs, etc.) ;
- Signer les documents nécessaires à l'instruction et au suivi des demandes de subventions et de financements externes (formulaire, courriers de compléments, fiches projet), sous réserve des délibérations et décisions du conseil municipal et du maire ;
- Signer les réponses aux demandes d'information des élus et des administrés portant sur les questions budgétaires et financières, dans le respect des obligations légales en matière de communication des documents administratifs.

Ne sont pas comprises dans la présente délégation de signature :

- Les décisions relevant du vote du budget, des décisions modificatives et des comptes, qui demeurent de la compétence du conseil municipal ;
- Les actes contractuels engageant la commune (emprunts, garanties d'emprunt, conventions financières, marchés publics), qui demeurent signés par le maire, sauf délégation spécifique distincte.

ARTICLE 3 – Relations avec les services

La présente délégation n'emporte, en elle-même, aucune autorité hiérarchique sur les agents communaux.

Madame Georges BIRBA, 3ème adjointe au maire, exerce sa délégation en lien avec la direction générale, les services municipaux concernés dans le respect de l'organisation des services arrêtée par le maire.

ARTICLE 4 – Réserve du maire

Le maire peut, à tout moment, intervenir personnellement dans les domaines objet de la présente délégation, signer tout acte s'y rapportant, ainsi que modifier ou retirer la présente délégation par nouvel arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à l'intéressée. Copie sera adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de Sarcelles
- Monsieur le receveur municipal

Fait à Puiseux en France, le 1^{er} avril 2026



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte et informe que le présent
arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un
délai de deux mois à compter de sa notification
Notifié le 03/04/26 et publié le 01/04/2026
Signature:

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized name, possibly 'S. J. M.', written over a horizontal line.